

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2018

---

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL440

présenté par  
Mme Fajgeles, rapporteure

-----

### ARTICLE 7

I. – Rédiger ainsi l’alinéa 6 :

« 2° Après l’article L. 741-2, il est inséré un article L. 741-2-1 ainsi rédigé : »

II. - En conséquence, supprimer l’alinéa 7.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.